
EXTRAIT DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DE DRUMMOND TENUE LE 13 MARS 2024

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.4) MODIFICATION AU SADR / PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-945 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1 RELATIF À L'AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION URBAINE DE DURHAM-SUD À MÊME L'AFFECTATION RURALE

9.4.2) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS / DÉPÔT ET ADOPTION

MRC13655/03/24

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement MRC-773-1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Durham-Sud, par sa résolution numéro 2023-11-280, a déposé à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), afin d'ajuster les limites de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement vise à faciliter un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement vise une superficie de 5 372 mètres carrés, située dans l'affectation rurale;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a émis un avis favorable relatif à l'ajustement de l'affectation urbaine à même l'affectation rurale le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 13 mars 2024 et que le projet de règlement a été présenté aux maires et mairesses du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, R.L.R.Q., c, C-27.1;

Il est proposé par Nathacha Tessier

Appuyé par François Fréchette

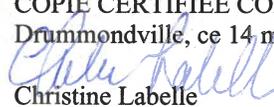
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Projet de règlement numéro MRC-945 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'ajustement du périmètre urbain et à l'agrandissement de l'affectation urbaine de Durham-Sud à même l'affectation rurale*, ainsi que le document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme.

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 14 mars 2024


Christine Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière